

Formulaire d'information

(à remettre au patient)

Surveillance nationale des infections sexuellement transmissibles : syphilis précoces et infections à gonocoque

L'Institut de Veille Sanitaire (InVS), 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex, est chargé de surveiller l'état de santé de la population. Dans ce cadre, a été mise en place la surveillance des infections sexuellement transmissibles (IST) afin d'en suivre l'évolution et d'aider à l'élaboration d'une politique adaptée de lutte contre ces infections.

Votre médecin participe à cette surveillance et vous propose d'y contribuer. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à cette surveillance. Votre décision ne modifie en rien votre prise en charge médicale.

Si vous acceptez de participer, le médecin complète un questionnaire médical avec des informations anonymes vous concernant, sans aucune indication sur votre identité.

Ce questionnaire sera transmis au médecin responsable de la surveillance des IST, à l'Institut de Veille Sanitaire, et les informations feront l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre médecin, dans un délai d'un an à partir de la date de consultation initiale.